



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	01.01.99	1.7.1975

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Employé de restaurant 1 / employée de restaurant 1	6.19.002
2. But de la fonction	
Assurer les diverses activités et contribuer au bon fonctionnement d'un restaurant.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> - la participation à la préparation et au service des repas, des boissons, à la confection partielle des mets et des desserts; - l'encaissement des sommes correspondantes; - la réception et le contrôle de la marchandise provenant de fournisseurs et de la cuisine centrale; - la mise en ordre de locaux, le balayage, le nettoyage des tables et de tout le matériel; le lavage des couverts, de la vaisselle, de la verrerie; la participation à l'inventaire du matériel; - l'exécution de toute autre tâche requise par les supérieurs hiérarchiques. - le signalement de toute anomalie sur son lieu de travail; - le respect des directives, de la propreté et de l'hygiène sur son lieu de travail; - la vérification que les nettoyages sont bien effectués et le contrôle du matériel d'exploitation des salles; 	
4. Exigences de la fonction	
Une pratique professionnelle dans le domaine de la restauration.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	A	A	B	C	C	Cl. max. 04
Points	6	2	11	11	15	Total 45